
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 58 / CIGEO / 6

**PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE REVERSIBLE PROFOND
DE DECHETS RADIOACTIFS EN MEUSE/Haute-MARNE
(PROJET CIGEO)**

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L. 121-9,
- vu sa décision n° 2012/58/CIGEO/1 du 7 novembre 2012 décidant d'organiser un débat public et sa décision n° 2012/59/CIGEO/2 du 7 novembre 2012 nommant Monsieur Claude BERNET président de la commission particulière,
- vu la décision n° 2013/16/CIGEO/4 du 6 février 2013 considérant le dossier du débat comme suffisamment complet et fixant les dates et les modalités d'organisation du débat,
- vu sa décision n° 2013/35/CIGEO/5 prolongeant le débat public de deux mois et approuvant de nouvelles modalités d'organisation du débat public dont une conférence de citoyens,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article premier :

Dans le cadre de la conférence de citoyens organisée, il est mis en place par la CNDP un comité de pilotage de 6 membres dont un Président et un comité d'évaluation de 3 membres.

Article deux :

Les membres du comité de pilotage sont :

- Marie-Angèle Hermitte, Présidente,
- Clémence Bédu,
- François Besnus,
- Jean-Marie Brom,
- Bernard Grambow,
- Andreas Rudinger

Article trois :

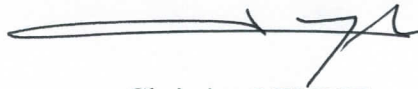
Les membres du comité d'évaluation sont :

- Cécile Blatrix,
- Luigi Bobbio,
- Jean-Michel Fourniau.

Article quatre :

La CNDP prendra en charge l'indemnisation des membres du comité de pilotage.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

Christian LEYRIT